

COVID-19/ DECLARATION D'ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DU CONGO SUR LA LIBERTE DE CIRCULATION DES POPULATIONS

Nos organisations sont toutes membres du Programme Concerté Pluri-Acteurs du Congo (PCPA– Congo) qui regroupe 143 organisations de la société civile congolaise et française en vue de lutter contre la pauvreté et les inégalités au Congo. Elles suivent avec une attention soutenue les mesures sécuritaires de riposte au COVID-19 que le Président de la République a éditées depuis le début de cette pandémie au Congo. (Cf. déclaration du Président de la République du 28 mars 2020).

Parmi les autres dispositions prises par le gouvernement, figure l'obtention d'un laissez-passer pour circuler pendant le confinement. La situation est très préoccupante. En effet, le fait d'avoir des laissez-passer ne garantit même plus la liberté de circuler (Cf. les actions de la Police dans la matinée du 23/04/2020 à Brazzaville en contradiction avec les directives du ministère de l'Intérieur : des particuliers à qui on a ravi leur laissez-passer, des commerces alimentaires qu'on a contraint à la fermeture). Nos organisations constatent avec regrets qu'en plus il n'est pas aisé d'obtenir ce laissez-passer et que son obtention n'est pas toujours gratuite. Cela dépend des administrateurs et des localités.

Quelques constats relatés :

Le quotidien « les Dépêches de Brazza » du 2 avril 2020, rapporte : *"Les services de la direction générale de la Police ont commencé à distribuer un laissez-passer aux usagers qui en ont droit mais sur certains points de contrôle les agents divergent sur la validité de ce macaron signé des autorités habilitées."*

Dans de nombreuses localités du pays, l'obtention du laissez-passer nécessite le paiement d'une certaine somme. Cependant, à Moungali à Brazzaville, le laissez-passer est délivré gratuitement et il est valable pour toute la période du confinement. Par contre, les habitants de Madibou (Brazzaville) n'ont accès qu'à un laissez-passer d'une durée de 48h à partir de la date d'obtention. A Pointe Noire, en dehors des jours d'ouverture de marché (lundi, mercredi et vendredi), les laissez-passer sont exigés sur les points de contrôle aux véhicules et aux motocyclistes les autres jours. Mais les populations des axes Tchimbamba, Mayinga, Ngoyo, et autres sont l'objet des tracasseries de la part des forces de l'ordre qui demandent des laissez-passer tous les jours en franchissant le pont d'Agricongo. Ce laissez-passer, d'une validité de 24h, n'est pas gratuit car son coût varie de 50frs à 200frs CFA dans les sites de délivrance et dans les points de passage.

« Réunis en plénière le 27 avril à Brazzaville, les membres de la chambre haute se sont indignés du fait que leurs autorisations de circulation dûment signées par le président du Sénat, ont été saisies et parfois même déchirées par des agents de police. » (extrait de l'article du 28 avril tiré du site des dépêches de Brazza, <http://www.adiac-congo.com/content/confinement-la-police-dechire-les-autorisations-de-circulation-des-senateurs-115643>)

Recommandations/ Sollicitations

Au gouvernement

Nous sollicitons du gouvernement qu'il veuille à la bonne observation des dispositions prises, et à leur application sur l'ensemble du territoire.

- Qu'il clarifie les modalités de délivrance du laissez-passer aux populations ;

- Qu’il garantisse un égal accès aux laissez-passer, c’est à dire :
 - gratuité dans l’obtention des laissez-passer sur toute l’étendue de la République du Congo.
 - durée de validité du laissez-passer uniformisée sur toute l’étendue du territoire.

Aux populations

Nous encourageons toutes les personnes lésées dans l’obtention des laissez-passer de se rapprocher des OSC *de défense des droits humains ou de défense des droits des consommateurs de leur localité en vue d’une médiation auprès des autorités compétentes.*

Fait à Brazzaville, le 30 avril 2020

Signataires :

Cette note a été rédigée par les organisations de la société civile suivantes :

- A Brazzaville : CARITAS Congo et l’Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD).
- A Djambala : Association pour l’intégration au développement durable (AIDD).
- Pointe Noire : Association de défense des droits des consommateurs du Congo (ADDCC) et le Cercle d’action pour la promotion du bien-être social (CABS).